

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2017

ABSENTS EXCUSES : Mmes GARCIA E. – PALLUAT DE BESSET A. – Mrs DARMET E. - JURINE T.

PRESENTS : 11

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2017

DECISION SUR L'ACHAT DU CHEMIN PIETONNIER

Monsieur le Maire rappelle les entretiens et les propositions de prix avec les vendeurs, Mr et Mme THOMAS Georges. Propose aux vendeurs présents dans la salle le prix fixé par le Conseil Municipal, soit 18 000 Euros pour une surface de 1 451 m². Les vendeurs refusent dans un premier temps mais se donnent un temps de réflexion et informerons le Maire de leur décision.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA SALLE D'ASSOCIATIONS

Monsieur PONVIANNE informe que la commission s'est réunie pour l'ouverture des plis et donne lecture des propositions retenues. Précise que 3 lots n'ont pu être attribués faute de devis. Des relances seront faites.

Lot 1 : Entreprise DUCHEZ pour démolition terrassement maçonnerie

Lot 2 : Entreprise BOINON pour charpente couverture zinguerie

Lot 3 : Entreprise PERRET pour plafonds cloisons doublage

Lot 4 : Entreprise BORY pour menuiseries extérieures

Lot 5 : Entreprise BENETIERE pour électricité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux de la commission et retiens ces 5 entreprises.

Monsieur PONVIANNE rappelle également que l'estimation totale des travaux s'élève à 100 331.90 Euros HT

PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation ainsi que l'agrandissement pour les toilettes aux normes PMR.

Monsieur PONVIANNE donne lecture de l'estimatif fait par l'architecte qui s'élève à 234 954 Euros HT.

Le conseil Municipal décide de demande des subventions afin de pouvoir mener ce projet à terme.

DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE COMITE DES FETES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président qui demande une subvention de 500 Euros afin de maintenir l'équilibre des comptes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

TRANSFERT DE COMPETENCES

Monsieur le Maire rappelle les transferts de compétences, notamment de l'assainissement au 01 janvier 2018 à Loire Forez Agglo, qui reprend la gestion de l'assainissement, l'entretien des stations, l'excédent du budget ainsi que les emprunts. L'entretien des stations sera reparti par secteurs. L'agent candidat d'une des communes sera mutualisé pour l'entretien des stations du secteur (notre secteur compte 6 communes et 10 stations).

Le transfert de compétence pour la voirie est également en cours. L'agglo reprend toutes les voies communales mais pas rurales. Les emprunts et l'entretien sont également repris contre compensation financières des communes calculées en fonction de nombreux critères notamment les kms de voirie repris. Le taillage des accotements et l'entretien des fossés font aussi partis de ce transfert. L'éclairage public est également une compétence transférée.

Monsieur le Maire précise que ces transferts vont coûter plus chers à notre commune.

ECOLE

Monsieur le Maire informe que suite au RPI avec Cleppé, les APE des 2 communes ont été dissoutes pour n'en former qu'une. Les coprésidentes sont Magali MOULARD pour notre commune et Aurélie PONTET pour la commune de Cleppé. Rappelle que le loto des écoles aura lieu à Ste Foy le 12 novembre.

THD

La demande de raccordement peut être demandée au SIEL en allant sur le site www.thd42.FR avant le 18 janvier 2018. Passé cette date, la demande devra être faite auprès des opérateurs. La demande de raccordement sera gratuite jusqu'en 2025.

PAROLES AUX ELUS

Visite de Mr BAZILE, 1^{er} Vice Président de Loire Forez Agglo le 09 novembre.

Demande d'un administré : Propose d'habiller l'armoire EDF qui se trouve route de St Etienne le Molard avec des œuvres faites par les enfants de l'école. Propose de monter le projet et de le soumettre au Conseil Municipal. Précise que EDF a donné son accord.

Mme MOREL : Propose qu'un bénévole donne des cours d'initiation à l'informatique aux Fidésiens intéressés. Le Conseil Municipal est d'accord et pourra mettre à disposition la salle du Conseil. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en Mairie.

Le Maire, M. MIOMANDRE